

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 9 Avril 2018

Date de convocation : 4 avril 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉS : Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michèle NAVARRO

PROCURATIONS : Antoine CUYAUBERE à Marie-Françoise CAPELANI, Marie-Joëlle DEBATY à Martine BERT, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-18 Signature d'une convention de servitude pour la canalisation d'alimentation en eau potable du SMNEP – Liaison Arthez-d'Asson - Baudreix

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP) est un syndicat de production d'eau potable d'intérêt départemental créé en 1963. Il dessert aujourd'hui près de 100 000 habitants au travers de quatre distributeurs, dont le Service d'Eau et d'Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Nay. Son territoire s'étend sur trois départements à l'est de Pau (Pyrénées-Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées).

Afin de mener à bien cette mission, il assure les étapes de captage (12 ressources), traitement (4 usines de production), transport (180 km de réseau) et stockage (réservoirs et châteaux d'eau).

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a décidé la création d'une canalisation entre Arthez-d'Asson et Baudreix (16km DN 400). Les travaux sont programmés entre 2021 et 2023. Le choix du tracé a fait l'objet d'une concertation et d'investigations de terrain avec les élus de la commune d'Asson à l'été 2017.

A l'issue de ces études de conception et afin d'optimiser le linéaire de canalisation, il a été privilégié son passage sur les parcelles G 967 et G 970, dont la commune d'Asson est propriétaire.

Le SMNEP a sollicité la commune d'Asson pour la signature d'une convention de servitude pour les travaux de pose, d'entretien et d'exploitation de la canalisation AEP sur ces parcelles. Cette servitude sera enregistrée au service des Hypothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VALIDE la convention proposée concernant la servitude de passage de la canalisation AEP.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour les travaux de pose, d'entretien et d'exploitation de la canalisation AEP du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau et tout document y afférant.

VOTE

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ